

## ENSEIGNEMENT

# Les apprentis se sentent « couillonés »

**La CSC dénonce la différence salariale entre les jeunes apprentis wallons et flamands. Une perte de 4 784 euros en fin de cycle ont-ils calculé.**

● **Marie-Laure MATHOT**

**P**ar rapport à un apprenti flamand, le Wallon perd 4 784 € au bout de ses trois ans de formation en alternance. C'est le calcul fait par les Jeunes CSC qui dénoncent cette différence via leur campagne #TouDiCouillonés.

En Wallonie 13 000 jeunes suivent une formation en alternance. Cela signifie qu'ils travaillent trois jours par semaine. Le reste du temps, ils sont en classe au CEFA (Centres d'éducation et de formation en alternance) ou à l'Ifapme (Institut de formation en

alternance des petites et moyennes entreprises). Bref, ils étudient et travaillent en même temps. Les secteurs où l'on recense le plus grand nombre de contrats en alternance sont le commerce, la construction et l'horeca.

Mais voilà, selon la CSC et la FGFB, ces 13 000 jeunes sont sous-payés. Durant la première année de formation, l'apprenti wallon reçoit 260,43 € minimum soit 184 € de moins que son homologue flamand (444 €). La différence de salaire se fait aussi sentir sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années d'apprentissage. Ils proposent donc de rehausser les salaires de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années (voir tableau).

« Au total, le jeune Wallon gagne donc 3 780 € de moins que son collègue flamand, calculent les Jeunes CSC. Du côté des primes régionales, le Wallon touche 750 € fin de cycle en cas de réussite alors que le Flamand touche 1 750 € répartis sur les 3 ans. Encore 1 000 € perdus pour le jeune Wallon. Ce sont donc 4 780 € en fin de parcours en moins pour le jeune

wallon. Merci les patrons ! », clament les Jeunes CSC.

Un message que les syndicats chrétien et socialiste ont porté lors de leurs discussions en janvier et février avec les représentants des patrons wallons. « Cette négociation a échoué », commente Ludovic Voet, responsable national des Jeunes CSC.

« On veut interpeller la Région wallonne, d'une part, pour qu'elle augmente les minima. Les patrons, d'autre part, pour qu'ils égalisent les salaires », commente Ludovic Voet.

Selon les calculs de la CSC, ces propositions signifient une hausse budgétaire de 3,58 millions d'euros. Le gouvernement wallon en a déjà mis deux sur la table. Il reste donc 1,58 million à charge des employeurs. « Le million et demi à charge des employeurs représente 35 euros/mois pour les jeunes en troisième année et 13 euros/mois en deuxième année. Ce n'est pas une montagne ! » précise Marc Becker, secrétaire national CSC. ■

## Rétribution minimum d'un apprenti (brut/mois)

	Flandre	Wallonie-Bruxelles	Proposition CSC - FGFB
1 <sup>re</sup> année	444€	260,43 €	260,43 €
2 <sup>e</sup> année	490€	367,66€	395,99 €
3 <sup>e</sup> année	528€	490,22€	568,65 €

## UWE : « C'était prévu dans le Pacte pour l'emploi »

« Dans toute leur démonstration, les syndicats oublient une chose capitale, répond Vincent Reuter, administrateur délégué de l'Union wallonne des entreprises (UWE). Les syndicats ont donné leur accord sur ces rémunérations en signant le Pacte pour l'emploi il y a quelques mois ! Il y est explicitement prévu que la prime pour les apprenants serait convertie en rétribution sans coût supplémentaire pour les employeurs. » Autrement dit, les partenaires sociaux ont donné leur accord

pour ne pas augmenter la rémunération des apprentis. « Pourquoi avoir signé ce Pacte où il est clairement écrit qu'il n'y aurait pas de coûts supplémentaires pour les employeurs ? On respecte le Pacte, point à la ligne. »

Et l'équité entre apprenti wallon et apprenti flamand ? « La taille des entreprises n'est pas la même en Flandre et en Wallonie, répond Vincent Reuter. La taille moyenne est sensiblement inférieure chez nous par rapport aux entreprises flamandes. Les Flamands disposent donc de davan-

tage de moyens. »

Quant à la revalorisation de la filière en alternance, les deux parties sont d'accord sur ce point. L'objectif est même de doubler le nombre d'apprentis en Belgique francophone. Mais pour Vincent Reuter, ce n'est pas en augmentant la charge salariale des employeurs que cet objectif sera atteint. « Vous n'allez pas attirer un jeune de 13 ou 14 ans dans le qualifiant en lui promettant un salaire d'ici quelques années. On peut attirer les jeunes en leur donnant le goût de

ces filières qualifiantes. » Pour cela, l'administrateur-délégué compte sur les ministres de l'Éducation et de la Formation.

Enfin, dernier argument de Vincent Reuter : les allocations familiales. « En Flandre, on a vu que chez les jeunes qui dépassaient un certain montant de rémunération, leurs parents perdaient leurs allocations. » ■

M.-L.M.